

**ILE-TUDY
FINISTERE**

**PROCES-VERBAL DU
CONSEIL MUNICIPAL DU 12 JUILLET 2022**

Date de convocation
4 juillet 2022

L'an deux mille vingt-deux
Le douze juillet à 18 heures 30

Date d'affichage
4 juillet 2022

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à mairie en séance publique sous la présidence de M. Éric JOUSSEAUME, Maire.

Etaient présents : Éric JOUSSEAUME, Maire ; Marguerite LÉON, Stéphanie GUEGUEN Gilles MARTIN et Éric SINET, Adjointes au maire ; René AUTRET, Géraldine BERREHOUC, Anne DUBOIS DE PRISQUE, Anthony GOASDOUE, Viviane GOYAT et Marie LE GOAZIOU, Conseillers municipaux.

Formant la majorité des membres en exercice.

Nombre de conseillers

En exercice : 15

Présents : 11

Votants : 14

Kamal GERGES donne procuration à Éric JOUSSEAUME.

Candice GLIMOIS donne procuration à Anthony GOASDOUÉ

Marie-Christine LEFEUVRE donne procuration à Anne DUBOIS DE PRISQUE

Matthieu VIU, excusé.

Viviane GOYAT a été élu secrétaire de séance.

1 - MISE EN PLACE DE CONTRAT D'APPRENTISSAGE

L'apprentissage permet à des personnes âgées de 16 à 30 ans (*ou travailleurs handicapés sans limite d'âge*) d'acquérir des connaissances théoriques dans une spécialité et de les mettre en application dans une collectivité territoriale. Cette formation en alternance est sanctionnée par la délivrance d'un diplôme ou d'un titre.

Notre commune peut donc décider d'y recourir. Cette démarche nécessite de nommer un maître d'apprentissage au sein du personnel communal. Celui-ci aura pour mission de contribuer à l'acquisition par l'apprenti(e) des compétences correspondant à la qualification recherchée ou au titre ou au diplôme préparé par ce dernier. Le maître d'apprentissage titulaire bénéficiera de la nouvelle bonification indiciaire de 20 points.

Enfin, ce dispositif s'accompagne d'aides financières (FIPHFP) et d'exonérations de charges patronales et de charges sociales. Le coût de la formation est pris en charge à 100% par le CNFPT. En cas de travailleur avec une reconnaissance de travailleur handicapé, le salaire est pris en charge à 80%.

Après consultation du comité technique sur les conditions d'accueil et de formation de l'apprenti accueilli par notre commune, le Maire propose à l'assemblée de conclure pour la rentrée scolaire 2022/2023 un contrat d'apprentissage au sein du service scolaire (une apprentie préparant un CAP Petite Enfance) et d'étudier la possibilité de prendre un apprenti aux services techniques.

Le Conseil municipal à l'unanimité décide :

- d'adopter la proposition du Maire
- d'autoriser le Maire à signer tout document relatif à ce dispositif et notamment le contrat d'apprentissage ainsi que la convention conclue avec le Centre de Formation d'Apprentis.
- d'inscrire au budget les crédits correspondants.

VOTE DU CONSEIL			
	Pour	Contre	Abstention
Contrats d'apprentissage	14	0	0

2 - AFFAIRES DIVERSES

- > Avenue des Sports : Le Maire informe que la route entre la rue des Cyprès et la rue des Colverts va être bitumée semaine 29. Le bi couche posé par la CCPBS suite aux travaux sur les réseaux « assainissement » n'a pas tenu. Il fond systématiquement du fait des fortes températures. La CCPBS prendra en charge les travaux.
- > Une réunion publique sera organisée fin septembre. Tous les sujets seront évoqués.
- > Marché estival : Suite au succès du marché des créateurs, il est envisagé de transférer le marché estival sur le site du Maracana. Une réflexion sera menée avec les élus (logistique, sans plastique...).
- > Les gens du voyage se sont installés illégalement sur des terrains privés au niveau du Treustel à Combrit. Ils ont refusé d'aller sur le site qui leur est dédié à Plomeur près de l'usine de Lezinadou.

Le Maire,
Éric JOUSSEAUME.



La secrétaire de séance,
Viviane GOYAT

